



Projet de réforme de la procédure pénale L'UNSA Police et l'Union des Officiers reçus au ministère de l'Intérieur

Lundi 12 mars 2018, une délégation UNSA Police / Union des Officiers, composée de Philippe Capon, Secrétaire Général et Sabine Filippini, pour l'Union des Officiers, a été reçue en audience au ministère de l'Intérieur, sur le projet de réforme de la procédure pénale, par M. Grégoire Dulin (conseiller justice du ministre) et Mme Stéphanie Charbonnier (conseiller justice du DGPN).

La simplification de la procédure pénale va s'appuyer sur 3 axes :

- ▶ Adoption de mesures législatives (mai - juin 2018);
- ▶ Mesures de simplification à droit constant (de mai 2018 à 2020);
- ▶ Mesures de modernisation : nouveau logiciel, dématérialisation...(mai 2018 à 2020).

Les principales mesures législatives qui seront présentées prochainement au Parlement :

- ⇒ **Suppression de l'obligation** de présentation des personnes placées en GAV dans le cadre de la première prolongation de garde à vue;
- ⇒ **Suppression des autorisations d'extensions de compétence** pour les déplacements hors ressort (simple information au parquet);
- ⇒ **Rétablissement des conditions de l'article 78 du CPP** (possibilité de pénétration forcée dans un lieu privé);
- ⇒ **Abaissement du seuil des délits** (uniformisés à 3 ans d'emprisonnement) pour les perquisitions sans assentiment, l'extension des techniques d'enquête (écoutes, géolocalisation), la prolongation de l'enquête de flagrance (8 jours + 8 jours, 16 jours d'office pour les crimes et la criminalité/délinquance organisée);

⇒ **Habilitation des médecins légistes** à placer sous scellés;

⇒ **Extension des prérogatives des APJ** : possibilité de procéder à des réquisitions sur autorisation du procureur – possibilité de recourir aux personnes qualifiées et à tout organisme en enquête de flagrance – possibilité de procéder d'initiative à des contrôles d'alcoolémie et d'usage de stupéfiants;

⇒ **Forfaitisation de certains délits** (usage de stupéfiants...).

Ces mesures vont faire partie du projet de loi qui sera soumis au Parlement avant le début de l'été.

« La délégation Union des Officiers/ UNSA Police a pris bonne note des avancées globalement positives et participera activement aux auditions qui ne manqueront pas d'animer le débat parlementaire. Il s'agit là d'une première étape qui se doit d'aboutir. »

Philippe Capon, Secrétaire Général

UNSA FASMI, le langage de vérité !

